

# Colloque Chimie et société – 18 octobre 2006

## Les publics et les sciences

Rémi BARBIER

*Maître de conférences à l'ENGEES, UMR Cemagref – ENGEES en Gestion des services publics ;  
chercheur associé au 2L2S/ERASE, université Paul Verlaine, Metz ; remi.barbier@cemagref.fr*

La question des rapports entre les technosciences et les publics peut naturellement être abordée de multiples façons. Je pourrais ainsi faire état d'un certain nombre d'enquêtes qui semblent indiquer la montée en puissance d'un sentiment de défiance. Je pourrais également mobiliser l'importante littérature consacrée aux nouvelles régulations qui s'inventent progressivement dans le sillage des mobilisations militantes, autour des « grands sujets » que sont le nucléaire, les OGM ou encore le traitement du SIDA. L'option que j'ai ici retenue me conduira à aborder cette délicate question à partir d'une situation-problème somme toute banale, qui fait l'ordinaire des politiques environnementales locales.

La mise en œuvre de ces politiques requiert en effet la construction d'équipements collectifs, décharges, incinérateurs d'ordures ou stations d'épuration. De tels projets provoquent généralement des réactions d'inquiétude et de mécontentement plus ou moins virulente ; ils sont suspectés d'être générateurs de risques, pour l'environnement ou pour la santé humaine. Les promoteurs des projets s'efforcent alors de prévenir, d'apaiser ou de contenir les conflits en ayant recours à toute une batterie d'outils qui relèvent peu ou prou de ce qu'on appellera démocratie participative ou démocratie technique : à un niveau élémentaire, des réunions d'information ; avec davantage d'ambition, une invitation à participer à une sorte d'instruction publique du projet. Et de manière assez systématique, des experts, médecins, écotoxicologues, épidémiologistes, hydrogéologues, voire sociologues... vont être associés à cet exercice, de manière ponctuelle, à l'occasion d'une réunion, ou parfois sur la durée en tant que garants du souci d'objectivité et de qualité de la décision.

Encore faut-il, pour que ces outils produisent leurs effets, que le public rentre dans le jeu, c'est-à-dire qu'il partage la convention minimale selon laquelle une mise en débat réglée du projet peut conduire à une « meilleure décision ». Or, il est facile de constater que ces conditions sont loin d'être toujours remplies : la salle de réunion peut aussi bien être vide, que pleine d'une foule

hostile et vindicative à l'égard des élus, mais aussi des experts. C'est précisément cette rencontre problématique entre les personnes ordinaires et ces experts, dont je fais la figure avancée des technosciences dans le monde social, qui me fournira la matière première de ma réflexion. Celle-ci, assez spéculative, comportera trois parties. J'introduirai tout d'abord divers modes de contestation des experts, au sein desquels je distinguerai ce que j'appelle l'ironie. Je présenterai ensuite un modèle de basculement des personnes ordinaires dans l'ironie ; enfin, je m'interrogerai sur la possibilité d'une alternative.

- *Des formes de contestation des experts*

La contestation des experts peut se faire en activant divers leviers. Je mentionnerai tout d'abord la mise à l'épreuve de leur habileté technique, dans laquelle le recours à la contre-expertise occupe une place éminente : il s'agit de montrer que « ça ne tient pas la route ». Sans développer davantage cet aspect, notons simplement que cette forme de contestation participe, quoi qu'elle en ait, d'une certaine reproduction de la fonction sociale de l'expertise : pour contester l'expertise, on fait encore appel à l'expertise.

Vient ensuite la mise à l'épreuve de la pertinence de l'expert : sera ici en jeu non pas la robustesse de son travail, mais son caractère plus ou moins approprié. Un premier exemple permettra de comprendre ce dont je parle. Au début des années 90 à Lille, une lourde expertise technico-économique avait été menée pour identifier le meilleur emplacement possible de l'incinérateur intercommunal. Sans surprise, une contestation se développa autour du site retenu. Au fil du temps, les contestataires parvinrent à modifier le cadre légitime de conception du projet : le souci de « l'équilibre urbanistique » supplanta la recherche de « l'équilibre énergétique » qui avait orienté toute l'étude préalable, laquelle perdit alors tout intérêt. Il s'agit donc ici de pouvoir conclure par : « ça ne sert à rien ».

Le caractère approprié d'une expertise se gagne ou se perd donc d'abord au regard du cadre ou de l'horizon général de sens qui parvient à s'imposer pour évaluer un projet (équilibre urbanistique *versus* équilibre énergétique). Mais il se gagne ou se perd également au regard de la relation qui s'établit entre deux formes concurrentes de rapport au monde. D'un côté, celui des experts : il est nécessairement réducteur, Louis Dumont parlerait de « rationalité claire » appliquée à une tranche de la réalité, mais il est aussi « dégagé », au sens où le projet ne les concerne qu'à titre provisoire et professionnel. De l'autre côté, le rapport au monde des habitants, à la fois ample, L. Dumont parlerait ici de « rationalité épaisse », mais aussi engagé : c'est leur propre existence qui est en cause, ce qui justifie parfois de ne « pas entendre » une expertise qui

noierait cette singularité irréductible par exemple dans l'espace de calcul d'un risque de sur-mortalité.

Enfin, la mise en cause la plus radicale est associée à ce que j'appelle une posture ironique : il s'agit cette fois d'une contestation de l'autorité même des experts, c'est-à-dire de la capacité qui leur est généralement reconnue, sur la base de la pertinence et de la qualité de leurs productions, de suspendre la prolifération des interrogations et des inquiétudes et d'apporter les éléments nécessaires à une « bonne décision ». Pour illustrer comment l'ironie se manifeste concrètement, je reprendrai les propos d'un riverain d'une plate-forme de stockage de boues d'épuration, s'exclamant lors d'une réunion publique : « tous les ingénieurs de France pourront bien nous dire qu'il n'y a aucun danger, nous n'en croyons pas un mot. Des accidents arrivent et toujours quand on s'y attend le moins ». L'ironie consiste, on le voit, en une démonétisation radicale de la parole des experts. Elle s'exprime en fait de deux manières différentes : soit sous la forme d'une lucidité, lorsque le riverain assène, en général sur la base d'une identification des financeurs des travaux de recherche ou d'expertise, que « l'expert est aux ordres » ; soit sous la forme d'un désenchantement : « finalement, on ne sait rien ! », constat auquel peut conduire la découverte des incertitudes qui entourent tout projet. C'est cette posture qui m'intéressera par la suite, car elle me paraît la mieux à même de révéler les présupposés et les zones de fragilité de ce que l'on peut appeler le mode d'existence social ou le régime social des technosciences, expression par laquelle je désignerai la conception dominante de ce que doivent être les relations et rôles respectifs tenus d'un côté par les scientifiques, et de l'autre par les personnes ordinaires.

- *De l'ironie*

Pourquoi ce terme d'ironie ? De manière générale, nous enseignent les philosophes, par-delà la pluralité de ses modalités d'expression concrètes, « l'ironie marque une distance prise par le sujet vis-à-vis du savoir, ou de l'autre, ou de la vie en général » (Guérineau (2003)). Comme attitude intérieure, l'ironie permet au sujet de se préserver un espace de liberté, elle est aussi l'amorce d'un contre-pouvoir face au pouvoir de tout discours fort, de toute « pensée droite ». I. Stengers a eu l'heureuse idée d'en faire un concept d'analyse du rapport avec les sciences modernes : pour elle, l'ironie consiste à opposer définitivement au pouvoir des sciences et des scientifiques le pouvoir de celui qui a décidé une fois pour toutes « de ne pas s'en laisser compter, de ne pas se laisser impressionner » (Stengers (1993)). Contre-pouvoir au fond assez surprenant et même improbable quand on songe au large « consensus républicain » (Petitjean (1998)) qui a longtemps prévalu en France autour des sciences.

Pour aller plus loin, je vais essayer de montrer pourquoi cette attitude est désormais suffisamment assurée d'elle-même pour prendre le risque d'une expression publique. Je vois deux raisons principales à cela. En premier lieu, l'ironiste est raisonnablement assuré que sa pétition de défiance trouvera un écho parmi ses auditeurs ; il peut faire fond sur une certaine connivence : soit que d'autres personnes aient elles-mêmes fait l'expérience de telles déconvenues, soit qu'elles aient une connaissance indirecte d'erreurs, de scandales, de mauvaises surprises... connaissance acquise par l'intermédiaire de « récits édifiants » qui circulent dans le milieu social, et alimentent en quelque sorte un stock de références partagées. C'était le cas de notre riverain, échaudé par un précédent projet technique s'étant soldé par une pollution de la nappe phréatique alsacienne.

En second lieu, l'ironiste serait susceptible, dans le cadre d'un débat contradictoire que l'on peut imaginer à titre virtuel, de mobiliser à son profit tout un corpus théorique lui permettant d'élargir, de clarifier et de systématiser sa défiance. Il pourrait ainsi mobiliser des théories expliquant, par exemple, que les intérêts de connaissance sont subordonnés à des intérêts sociaux, c'est-à-dire plus prosaïquement que « les connaissances scientifiques sont des instruments qui servent les intérêts des acteurs », voilà pour le versant « lucidité » ; pour argumenter son désenchantement, il n'aura qu'à, si je puis dire, prendre appui sur la thèse du « faillibilisme épistémologique » popularisée par U. Beck (2001) : pour le sociologue de la société du risque, « la prétention de la science à la vérité n'a pas résisté à la remise en question épistémologique et empirique de la science par elle-même », devenue inévitable à partir du moment où le monde que la science avait pour mission de moderniser et de rectifier devenait de plus en plus un monde fait de mains d'hommes, et notamment de mains scientifiques et techniciennes.

C'est donc finalement pour les deux raisons suivantes que l'ironie mérite d'être qualifiée d'attitude « socialement fondée » : d'une part, la possibilité de replacer la situation présente dans la continuité d'une série d'expériences malheureuses ; d'autre part, la possibilité de référer ces précédents à des théorisations au regard desquelles ils prennent sens et acquièrent une portée générale, théorisations dont on ne discutera pas de la validité mais dont on se bornera à constater l'existence et la diffusion sociale.

- *Du basculement dans l'ironie*

Après en être resté au niveau de la description du phénomène, je voudrais maintenant esquisser un modèle du basculement dans l'ironie. J'avancerai qu'il est lié à une forme de déception, ce sentiment qui représente « une des forces motrices dans les affaires humaines » selon A. Hirschman (1983). Pour amorcer mon propos, je mobiliserai cette fois un riverain d'incinérateur.

Ce riverain avait assisté à une réunion publique dans laquelle un ingénieur avait été invité par les élus pour rassurer le public, inquiet à cause des émissions des fameuses dioxines. Notre riverain apprit à cette occasion qu'il y avait de nombreuses formes de dioxines, que leurs émissions dépendaient de multiples paramètres liés aux déchets et aux conditions de fonctionnement du four, et que les études sur leurs impacts sanitaires et environnementaux étaient complexes et difficiles à interpréter. Au final, se remémorant devant moi l'effet produit par cette réunion, il me dit : « je me suis rendu compte d'une chose : on ne sait pas ! » A mon sens, le basculement dans l'ironie procède précisément de cette surprise décevante, il en est en quelque sorte le contrecoup.

Pour que je puisse mobiliser ici le schème de la déception, il faut supposer que notre riverain s'était rendu à la réunion avec un certain nombre d'attentes, même si elles n'étaient pas nécessairement explicites. Ces attentes sont précisément celles qui dérivent de ce que j'ai appelé tout à l'heure le régime social des sciences. Le régime dominant présente trois caractéristiques pertinentes pour mon propos. L'épistémologie dont il se réclame tout d'abord, largement fondée sur la science de référence qu'est la physique, est celle de la science tranchante, capable d'apporter la preuve définitive de ce qu'elle avance par le truchement de l'expérience cruciale menée en laboratoire ; elle s'incarne dans la figure héroïsée du savant dévoilant les secrets de la nature. Ensuite, la fonction sociale des sciences associée à cette épistémologie est celle de sciences capables d'apporter, comme elles l'ont d'ailleurs souvent fait, les certitudes nécessaires à la conduite des affaires humaines ; l'expert en constitue ici l'incarnation. Enfin, le type psycho-social de personne ordinaire requis par ce régime est celui qui a été patiemment construit par un siècle de vulgarisation scientifique et d'idéologie du progrès : un acteur « dépourvu d'esprit critique », consommateur et admirateur des merveilles de la science, qui doit surtout se contenter « d'acclamer et de vénérer » (Bensaude-Vincent (2000)). Mon hypothèse peut donc être reformulée de la manière suivante : la déception est à la hauteur des attentes instituées dans le cadre de ce régime social des sciences ; et le basculement dans l'ironie provient de la découverte que « le roi est nu ! »

- *Sortir de l'ironie : prendre appui sur un autre régime de savoir ?*

Peut-on envisager une autre fin de l'histoire, c'est-à-dire autre chose que cette surprise décevante et ce basculement dans l'ironie ? Reprenons la question qui préoccupe notre riverain, celle des dioxines. Le jugement qu'il porte, « on ne sait pas », mérite bien évidemment d'être nuancé : on ne dispose certainement pas d'une preuve décisive de leur innocuité, mais on a accumulé, à travers un nombre croissant d'études épidémiologiques ou d'analyses de risques,

des indices convergents et plutôt rassurants. Mais notre riverain a naturellement été enclin à y voir, à l'aune des attentes instituées une version dégradée de ce que la science devrait normalement apporter comme certitude. A quelle condition pourrait-il alors en être autrement ? En multipliant les études et en finissant par établir cette preuve de l'innocuité ? Peut-être, et c'est d'ailleurs ce qu'ils sont nombreux à exiger sous couvert du principe de précaution. Mais une autre option consisterait à envisager ces indices disponibles non comme des succédanés de preuve, mais comme les produits normaux associés à un autre régime social des sciences, évalués par conséquent à l'aune de critères propres à ce régime.

Ce régime alternatif pourrait être le régime propre aux sciences qu'il. Stengers qualifie de narratives, pour lesquelles le pouvoir du laboratoire est partiellement inopérant en raison de la complexité des situations qu'elles abordent. Pour ces sciences, à défaut de « preuve expérimentale », « la situation pratique qui prévaut (...) a souvent été comparée à celle d'une enquête policière : tenter de donner à des indices une signification qui permettent d'apprendre à partir d'eux quel 'type' d'histoire s'est produite et de reconstituer un récit aussi cohérent que possible » (Stengers (1989)). La biologie de l'évolution de S. J. Gould en serait un exemple paradigmatique. Notre hypothèse ici serait que, en dépit de leurs lourds appareillages statistiques et de leurs protocoles expérimentaux, les sciences comme l'épidémiologie, l'écotoxicologie..., qui apparaissent en première ligne des controverses sanitaires et environnementales, relèvent peut-être de ce régime des « sciences narratives », et non du régime culturellement dominant des « sciences expérimentales » ; elles auraient donc peut-être vocation à produire des récits seulement vraisemblables sur le type d'histoire susceptible de se produire, là où tout le monde attend un discours de certitude.

Au regard des attendus de ce régime de savoir, notre riverain serait conduit à agir tout autrement. Comment procéderait-il ? Il s'attacherait d'abord à la qualité des indices mobilisés : par exemple, si les indices sont repris d'une étude déjà existante menée dans un autre contexte, quelle est la pertinence de l'extrapolation ou de la mise en rapport avec la situation locale ? Ou bien, les calculs de risque sont-ils suffisamment contextualisés, à l'aide des données micro-météorologiques, ou via la prise en compte des us et coutumes locaux ? Alors seulement, pour peu que soit suffisamment probante et rassurante l'histoire suggérée par ces divers indices, la construction de l'équipement pourrait être engagée ; et elle serait de surcroît pensée comme une histoire à suivre, avec ce que cela suppose d'incertitude mais aussi de cadrage et de suivi.

Tout cela suppose certes la transformation de notre riverain en un « riverain collectif », impliqué dans une procédure de démocratie technique dûment mise au point ; mais cela requiert

également un profond renouvellement de nos conceptions du mode d'existence sociale des sciences, et une revalorisation substantielle de ce second pilier des sciences modernes que sont les sciences indiciaires.

### *Bibliographie*

Beck, U. (2001). La société du risque. Paris, Aubier.

Bensaude-Vincent, B. (2000). L'opinion publique et la science. Paris, Les empêcheurs de penser en rond.

Guérineau, R. (2003). Ironie. Grand dictionnaire de la philosophie. M. Blay. Paris, Larousse: 1375.

Hirschman, A. O. (1995). Défection et prise de parole. Paris, Fayard.

Petitjean, P. (1998). La critique des sciences en France. Impostures scientifiques. Les malentendus de l'affaire Sokal. B. Jurdant. Paris, La Découverte / Alliage: 118-133.

Stengers, I. (1993). L'invention des sciences modernes. Paris, La Découverte.